



## PV/Compte rendu du Conseil Municipal du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mai à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 28/04/2026

Membres en exercice : 19

### **Etaient présents :**

**Mesdames :** Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Marie-Pierre COSQUER, Corinne RAPHALEN, Martine COIC, Laetitia LE GURUN, Marion LE GOFF

**Messieurs :** Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, DEULCEUX Jean

**Absents excusés :** Christelle GUEZENGAR procuration à Michèle BUREL, Nathalie CROUZIER procuration à Olivier BODILIS

**Secrétaire de séance :** Michèle BUREL

### **Approbation des PV/CR du conseil municipal du 13 avril 2026**

Le PV/CR du conseil municipal du 13 avril 2026 est approuvé

### **Objet : Délibération n° 2026-0032 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de :

- 8 commissaires titulaires
- 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par la Directrice départementale des finances publiques du Finistère, à partir d'une liste de contribuables en nombre double (soit 32) proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Une liste de 32 personnes répondant aux critères suivants doit être établie :

- Etre de nationalité Française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Monsieur le Maire propose ainsi une liste de 32 noms.

**Vote : unanimité**

**Objet : Délibération n° 2026-0033 – Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de désigner un représentant du conseil municipal et un suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté des Communes du Haut Pays Bigouden, qui se réunira en cas de transfert de compétences et donc de charges des communes vers la CCHPB.

Monsieur le Maire propose de désigner les conseillers municipaux suivants :

- Nelly VIVIEN, titulaire
- Patrick ABRY, suppléant

**Vote : unanimité**

**Objet : Délibération n° 2026-0034 – Retrait de la délibération n°2025-0053**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la délibération n°2025-0053 prise lors du conseil municipal du 17 novembre 2025, prévoyait la mise en œuvre de la procédure du bien sans maître pour un bien situé rue de Pont-l'Abbé.

Il s'avère que cette procédure n'est pas adaptée pour ce bien dont le dernier propriétaire est décédé depuis moins de 30 ans.

Il convient donc de retirer cette délibération.

Monsieur le Maire précise qu'une procédure pour constat de bien en état d'abandon manifeste a été engagée pour ce bien.

**Vote : unanimité**

**Objet : Délibération n° 2026-0035 – Intégration des parcelles cadastrées section AB n° 282 et 288 dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un relevé de géomètre a été réalisé sur le secteur de la mairie afin de bien délimiter les espaces relevant du domaine public communal et ceux relevant du domaine privé de la commune.

Ce travail ayant été fait, il convient aujourd'hui que le conseil demande l'intégration au domaine public de la commune des parcelles cadastrées AB n°282 et 288 qui correspondent dans les faits à la rue de la mairie.

**Vote : unanimité**

**Objet : Désignation des jurés d'assises**

Monsieur le maire informe l'assemblée que comme chaque année il est procédé au tirage de 6 personnes sur les listes électorales de la commune pour constituer la liste préparatoire des jurés d'assises.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire alerte le conseil sur la vitesse excessive signalée par des riverains sur différentes routes de la commune en notamment en agglomération.

Il indique que deux rétrécissements de chaussée vont être aménagés en entrée de Penhors afin de calmer la vitesse.

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant au comportement de certains automobilistes et notamment de jeunes conducteurs qui ont des attitudes inadaptées et dangereuses.

Il précise que ce sujet a été abordé lors d'une réunion récente avec les services du Conseil départemental au cours de laquelle il a été souligné que la mise en place d'écluses ne pouvait être généralisée et avait parfois des effets pervers.

Il a alors été envisagé d'étudier une mise en priorité à droite de la totalité de l'agglomération.

Une commission municipale va travailler sur cette proposition et des tests seront réalisés.

Nelly VIVIEN et Olivier BODILIS soulignent la nécessité d'une signalétique adaptée et d'une bonne information des usagers si cela est mis en place.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée de la fin des travaux de remise en état du chemin côtier et qu'il reste la signalétique à finaliser.

Monsieur le Maire indique qu'une convention va être signée avec le SDIS pour permettre à un agent communal, pompier volontaire, de partir en intervention sur son temps de travail. Mickaël LE COZ, également pompier volontaire, se félicite de cette initiative et souligne l'importance d'avoir des pompiers volontaires disponibles sur le territoire.

Monsieur le Maire invite Olivier LAURAIN à faire un bilan du Printemps de l'Estran.

Il souligne le succès de cette édition avec 670 visiteurs sur les deux semaines de vacances, plus deux journées consacrées aux écoles.

Avec les membres du conseil ayant tenus des permanences, il souligne les échanges intéressants et constructifs avec les visiteurs sur la problématique du recul du trait de côte et de la route de Penhors fermée depuis cet hiver.

Monsieur le Maire donne ensuite quelques dates concernant la CCHPB :

- 21 mai : visite des bâtiments communautaires,
- 29 mai : forum de présentation de la CCHPB de 14h à 18h
- 30 mai : Rendez-vous santé en Pays Bigouden à la Hall Raphalen

Madame VIVIEN annonce le 31 mai, la seconde édition du salon du polar à Pouldreuzic

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Madame Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des Monuments historiques. Elle était en charge de la rénovation de la chapelle de Penhors et travaillait sur ce dossier avec la commune depuis 3 ans.

Monsieur le maire indique que cet événement malheureux ne devrait pas affecter le déroulement de la rénovation.

Monsieur Patrick ABRY demande la parole pour indiquer qu'il s'est rendu à la porte ouverte du Centre de Gestion et voulait souligner la qualité de l'accueil et des échanges. Michèle BUREL qui s'y est également rendu, en fait les mêmes retours.

Fin de la séance à 19h30.

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

**Délibération n° 2026-0032 – Constitution de la liste pour la Commission Communale des Impôts Directs**

**Délibération n° 2026-0033 – Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

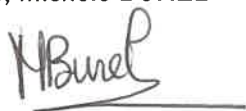
**Délibération n° 2026-0034 – Retrait de la délibération n°2025-0053**

**Délibération n° 2026-0035 – Intégration des parcelles cadastrées section AB n°282 et 288 dans le domaine public communal**

Fait à Pouldreuzic, le 18/05/2026

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 22 juin 2026

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Le Maire, Philippe RONARC'H

